

DÉPARTEMENT
HERAULT

EPCI :

ARRONDISSEMENT

Syndicat Mixte entre Pic et Etang

Election des membres du bureau
(Président, des vice-présidents et
autres membres)

Effectif du conseil syndical

25

Nombre de conseillers en exercice

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

PRÉFECTURE DE L'HÉRAULT
21 MAI 2026
DRCL - PLATEFORME

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf du mois de mai à dix-sept heures et zéro minute, en application de l'article L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 et de l'article L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil syndical du Syndicat Mixte Entre Pic et Etang.

Étaient présents les délégués suivants (indiquer les nom et prénom d'un délégué par case) :

Seret Laurent	Ealust Christophe	Duchonne Marc
Talleret Irène	Eoste Vincent	Bucquet Madeleine
Gallas François	Roussau Antoine	Thérond Alain
Kusosky Romain	AGNEL Thierry	Andriuzzi Jean-Michel
Jardin Pascal	Pola Angel	Chalot René
Nogura Nicolas	Falhel Jean-pierre	FENOY Fabrice
Derriault Denis	Ereche Jean-Philippe	
Ruivo Philippe	Combe Florence	
Bonfils Viviane	Brausses Philippe	

Absents¹ : Jean-Louis Nicolas (excusé), Dominique Sanchez (excusé), Georges F. Andras (excusé et a donné pouvoir à Nicolas Noguera)

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Fabrice FENOY. Celui-ci cède la présidence de la séance à la doyenne d'âge de notre assemblée, Madame Madeleine BUCQUET.

1. Installation des délégués syndicaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-2 du CGCT, les dispositions du chapitre II du titre II du livre Ier de la deuxième partie relatives au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux membres du bureau des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du titre V de ce code.

La Présidente de la séance, Madame Madelein BUCQUET (doyenne d'âge) a déclaré les membres du conseil syndical cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Monsieur Philippe RUIVO a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil syndical (art. L. 2121-15 du CGCT).

¹ Préciser s'ils sont excusés.

2. Election du président

2.1. Présidence de l'Assemblée

La doyenne d'âge des membres présents du conseil syndical a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 24 (vingt-quatre) délégués présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie.

Il a ensuite invité le conseil syndical à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau :

Le conseil syndical a désigné deux assesseurs au moins :

Fouad Kharabji et Antoine Lomax

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque délégué, a déposé son bulletin dans l'urne qui s'est présentée devant lui. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le conseil syndical. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le délégué a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des délégués qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	25
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [p - c - d]	25
f. Majorité absolue ²	13

2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin ³

INDIQUER LES NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres
<i>Dominic Denis</i>	12	<i>dominic</i>
<i>Negama Nicolas</i>	13	<i>negama</i>
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

² La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

³ Ne pas remplir les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

2.6. Résultats du troisième tour de scrutin ⁴

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

2.7. Proclamation de l'élection du président

Monsieur Nicolas Noquera a été proclamé(e) président(e) et a été immédiatement installé(e).

3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de Monsieur Nicolas Noquera élu(e) président (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil syndical a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt.

Le président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, l'établissement disposait, à ce jour, de cinq (5) vice-présidents. Au vu de ces éléments, le conseil syndical a fixé à 6 le nombre des vice-présidents du conseil.

3.1. Élection du premier vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 25
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0

⁴ Ne pas remplir le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

5 Ne pas remplir le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

5 Ne pas remplir les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

3.1.4. Proclamation de l'élection du premier vice-président
 M. *Antoine Kompass* a été proclamé(e) premier vice-président(e) et immédiatement installé(e).

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)		
En chiffres		
En toutes lettres		
NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS		

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuis par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue 4

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin 5

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)		
En chiffres		
En toutes lettres		
NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS		

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuis par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue 4

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin 5

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)		
En chiffres		
En toutes lettres		
NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS		

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuis par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue 4

3.2. Élection du deuxième vice-président

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 25
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 25
- f. Majorité absolue ⁴ 13

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>Seinet Laurent</u>	<u>25</u>	<u>Vingt-cinq</u>
.....
.....
.....
.....

3.2.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁷

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.2.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁸

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

⁷ Ne pas remplir les 3.2.2 et 3.2.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁸ Ne pas remplir le 3.2.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.3.4. Proclamation de l'élection du troisième vice-président

Monsieur Jean Pierre Fillard a été proclamé(e) troisième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.4. Election du quatrième vice-président

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 25
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 25
f. Majorité absolue 4 13

Table with 3 columns: INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique), NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS (En chiffres), NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS (En toutes lettres). Row 1: Duchanne Marc, 25, Vingt-cinq.

3.4.2. Résultats du deuxième tour de scrutin 11

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
f. Majorité absolue 4

Table with 3 columns: INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique), NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS (En chiffres), NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS (En toutes lettres). Empty table.

3.4.3. Résultats du troisième tour de scrutin 12

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

Table with 3 columns: INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique), NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS (En chiffres), NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS (En toutes lettres). Empty table.

11 Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

12 Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

.....
.....
.....

3.5.4. Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

Monsieur Dorival Denis a été proclamé(e) cinquième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.6. Election du sixième vice-président

3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 4
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 21
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 21
- f. Majorité absolue ⁴ 11

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>Fenay Fabrice</u>	<u>21</u>	<u>Vingt et un</u>
.....
.....
.....
.....

3.6.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹⁵

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.6.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁶

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....

¹⁵ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹⁶ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.16.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°1

Monsieur Alain Théron a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.3. Élection du membre du bureau n°2

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 25
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 25
- f. Majorité absolue ⁴ 13

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>Pablo Angel</u>	<u>25</u>	<u>Vingt cinq</u>
.....
.....
.....
.....
.....

3.3.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹⁹

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue ⁴.....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.3.3. Résultats du troisième tour de scrutin ²⁰

¹⁹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

²⁰ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.4.3. Résultats du troisième tour de scrutin ²²

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.4.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°3

M. Musié Jean-Philippe Eriche a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.5. Élection du membre du bureau n°4

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 25
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 25
- f. Majorité absolue ⁴ 13

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>Talleret Irène</u>	<u>25</u>	<u>Vingt cinq</u>
.....
.....
.....
.....

3.5.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ²³

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....

²² Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

²³ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.6.3. Résultats du troisième tour de scrutin ²⁶

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.6.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°5

Monsieur *Christophe Cabuet* a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.7. Élection du membre du bureau n°6

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.7.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue ⁴.....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.7.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ²⁷

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)

²⁶ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

²⁷ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

